

CHAPITRE V

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE NATIONALE DE L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

En 1984, le Secrétariat à l'Éducation de l'Assemblée des premières nations a entrepris une vaste étude sur l'éducation des autochtones au Canada, intitulée l'Étude nationale de l'éducation des premières nations. Les quatre volumes du rapport, fruit de nombreuses recherches et consultations, ont été publiés en 1988.

L'étude avait pour objet l'examen des répercussions de l'énoncé de politique intitulé *La maîtrise indienne de l'éducation indienne*, publié en 1973, par la Fraternité des Indiens du Canada, et elle comportait l'analyse des quatre grandes questions relatives à l'éducation des premières nations : compétence, qualité, gestion et ressources.

Le rapport est un document long et complexe qui traite d'une vaste gamme de questions touchant à l'éducation des premières nations et que l'on ne peut étudier ici en détail. Le Comité a cependant pris note du rapport et de ses recommandations.

Le Volume I du rapport décrit l'étude et les programmes de recherche et examine les quatre questions à partir des données et des renseignements recueillis. Le Volume II fournit des renseignements supplémentaires sur certaines écoles des premières nations ainsi qu'une analyse détaillée de la politique et des questions législatives touchant à l'éducation des premières nations. Le Volume III contient le résumé.

Le dernier volume consiste en *Une déclaration de la compétence des premières nations en matière d'éducation* qui :

- affirme le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique;
- déclare que l'éducation est à la fois un droit inhérent des autochtones et un droit garanti par les traités;
- demande au gouvernement du Canada de se retirer de l'administration de l'éducation des premières nations et de procéder à une réforme approfondie de la *Loi sur les Indiens* (notamment à la création d'un Secrétariat d'État aux relations